

*Date de dépôt: 21 janvier 2009
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Gilbert Catelain: crise
financière: impact sur les caisses de pension du personnel de
l'Etat (question 2)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La crise financière a impacté à des degrés divers le taux de couverture des caisses de pension.

Cette situation a obligé le Conseil fédéral à accélérer la baisse du taux de conversion. En effet, le 28 juin 2006 déjà, soit plus de deux ans avant la crise financière, le Conseil fédéral avait annoncé qu'il souhaitait accélérer le rythme d'abaissement du taux de conversion du capital en rentes annuelles. Au lieu de le ramener du niveau 2006 de 7,1% à 6,8% en 2015, il proposait au parlement de descendre à 6,4% en 2011 déjà.

La semaine dernière le Parlement a accepté ce taux de conversion de 6,4%.

Crise financière ou pas, les rentes baisseront.

La Caisse de pension Publica a informé ses rentiers que le taux de couverture de la caisse était passé de 106.7% au 31 décembre 2007¹ à 99,5% au 30 juin 2008 et qu'il ne permettait pas d'indexer les rentes dans la

¹ Evolution du taux de couverture :

<http://www.f.publica.ch/page/content/index.asp?MenuID=264&ID=459&Menu=2&Item=6.1>

mesure où les statuts prévoient que ce taux de couverture doit atteindre 115%².

La question est la suivante:

Le Conseil d'Etat peut-il présenter l'évolution des engagements de l'Etat au profit des caisses de pension du personnel de l'Etat pour les années 2000 à 2009?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Définition

L'Etat de Genève garantit le paiement des prestations statutaires de quatre caisses de pensions publiques, soit la CIA, la CEH, la CP et la FTPG. La garantie n'intervient qu'après que les caisses aient pris toutes les mesures nécessaires ou jugées raisonnables pour maintenir leur équilibre financier. Cette garantie figure en pied de bilan des comptes de l'Etat et représente une sorte de risque maximum et théorique pour l'Etat correspondant à la différence entre la fortune disponible et les engagements actuariels correspondants des caisses de pension (écart avec la pleine capitalisation).

Engagements de l'Etat

S'agissant des caisses de pension du personnel de l'Etat¹⁾, soit la CIA, la CEH et la CP, les montants (engagements nets en millions de CHF) en pied de bilan de l'Etat ont évolué ainsi jusqu'en 2007 :

	2000 ²⁾	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CIA	1'512	2'040	2'794	2'838	2'919	2'495	2'355	2'468
CEH	244	302	668	618	635	462	381	399
CP	n/d	162	0	0	0	0	0	0

1) les montants indiqués et les explications y relatives figurent dans les publications officielles annuelles du compte d'Etat.

2) les montants relatifs à l'année 2000 n'ont pas la mention précise d'engagements nets. Les données relatives à la CP n'ont pas été déterminées lors de l'année 2000.

² Information Publica :

<http://www.f.publica.ch/page/content/index.asp?MenuID=282&ID=491&Menu=2&Item=8.1>

L'équilibre financier des caisses de pension a pour conséquence que la garantie de prestations de l'Etat n'a jamais été sollicitée.

Pour l'exercice 2008, les boucllements comptables des caisses s'effectuant ces prochaines semaines, il est prématuré de communiquer des chiffres définitifs à ce jour. Compte tenu des résultats très négatifs enregistrés en 2008 par les caisses de pensions, ces montants seront en sensible hausse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler